

FICHE RECAPITULATIVE DE PRISE EN CHARGE  
DE FORMATION ET DE COMPETITION  
Canoë Kayak Niortais – Année 2018

Selon les principes validés en CA du 29/11/2017 et diffusés aux adhérents à l'Assemblée Générale du 13 janvier 2018

### FRAIS DE COMPETITIONS

Les déplacements compétitions sont prévus au calendrier fédéral et validés par le bureau. Ils seront affichés sur le site du Club CKN – page COMPETITION. Tout autre déplacement est soumis à l'approbation du responsable compétition ou en cas de désaccord du bureau, pour sa prise en charge.

	CADETS (15-16a) et plus jeunes (minim. – benjam.)	JUNIORS (17-18a)	SENIORS (19-34a)	VETERANS (35a et +)	ACCOM- PAGNANTS ARBITRES
<b>INSCRIPTION</b>	Club CKN : 20€ / pers. selon calendrier CKN  adhérent : <b>reste à payer de inscript.+Restaur. + hébergement</b>		adhérent : <b>100%</b>		Non concerné
<b>HEBERGEMENT + RESTAURATION</b> (prévu par le CKN)			adhérent : <b>100%</b>		Accomp. : <b>100%</b>
			adhérent : <b>100%</b>		
<b>Championnats de France</b>	L'hébergement est pris en charge par le club pour les Championnats de France (mais pas les sélectifs)				Accomp. : <b>100%</b>
<b>TRANSPORT</b> (prévu par le CKN)	Forfait CKN appliqué en supplément (se référer à la FICHE RECAPITULATIVE DE PRISE EN CHARGE DE DEPLACEMENT)				

### FRAIS DE STAGES

Les Formations et stages sont prévus au calendrier fédéral et validés par le bureau. Ils seront affichés sur le site du Club CKN – page ECOLE.

Un maximum de 4 formations ou stages est accordé à chaque adhérent. Toute autre formation est soumise à l'approbation du responsable Ecole ou en cas de désaccord du bureau, pour sa prise en charge.

	CADETS (15-16a) et plus jeunes minim. – benjam.)	JUNIORS (17-18a)	SENIORS (19-34a)	VETERANS (35a et +)	ACCOM- PAGNANTS ARBITRES
<b>INSCRIPTION</b>	Club CKN : 30€ / stage dans la limite de 4 stages  adhérent : <b>reste à payer</b> sauf formation qualifiante (Prise club spécifique selon décision CA)		adhérent : <b>100%</b>		Non concerné
<b>HEBERGEMENT</b> (prévu par le CKN)					Accomp. : <b>100%</b>
<b>RESTAURATION</b> (prévu par le CKN)		sauf formation qualifiante (Prise club spécifique selon décision CA)	sauf formation qualifiante (Prise club spécifique selon décision CA)		
<b>TRANSPORT</b> (prévu par le CKN)	Forfait CKN appliqué en supplément (se référer à la FICHE RECAPITULATIVE DE PRISE EN CHARGE DE DEPLACEMENT)				